



XXI ATLANTIC GAMES

"Jeux nautiques atlantiques"

PAYS BASQUE 2015
- Orio et Zarautz -
Du 13 au 17 juillet

Avis de course





Sommaire

Sommaire	2
1. GENERAL	4
2. ENTITE ORGANISATRICE	4
3. REGLES.....	4
3.1 La compétition sera organisée selon les règles et normes des Fédérations Internationales suivantes :	4
3.2 Publicité.....	5
3.3 Droit à l'image : photos, films, reportages, indication de noms... ..	5
4. SPORTS ET DISCIPLINES.....	5
5. MATERIEL FOURNI.....	5
6. ELIGIBILITE.....	6
6.1 Régions participantes.....	6
6.2 Equipes y Licences	6
6.3 Drapeaux des équipes participantes	6
7. INSCRIPCIONES.....	6
7.1 Préinscriptions (du 1 ^{er} de Mars au 15 Avril 2015).....	6
7.2 Inscriptions (entre le 15 avril et le 14 juin – majoration du 15 au 26 juin).....	6
7.3 Accréditation et confirmation des inscriptions (12 et 13 juillet 2015 à Orio)	7
7.4 Obligations des autorités nationales ou régionales.....	7
7.5 Inscriptions tardives.....	8
8. SECURITÉ.....	8
9. HÉBERGEMENT, RESTAURATION	8





ATLANTIC GAMES 2015
Anuncio general de regata

9.1	Plan d'hébergement	8
9.2	Hébergement, réservation et paiement	8
10.	LOCATION DE SUPPORT NAUTIQUES.....	8
10.1	Location d'embarcations.....	8
10.2	Caution pour la location d'embarcation	9
11.	PROGRAMME OFFICIEL.....	9
12.	CLASSEMENT GÉNÉRAL	9
13.	INSTRUCTIONS.....	10
14.	JURY INTERNATIONAL	10
15.	CONTRÔLES ANTIDOPAGE.....	10
16.	MESURES.....	10
17.	RESPONSABILITÉ	10
18.	TROPHÉES	10
19.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	11





ATLANTIC GAMES 2015 Anuncio general de regata

1. GENERAL

Le Comité International des Jeux Nautiques Atlantiques et le Comité d'Organisation des ATLANTIC GAMES 2015 invitent cordialement les régions et pays de l'Espace Atlantique Européen à participer aux XXI ATLANTIC GAMES. Le Comité International des Jeux Nautiques Atlantiques se réserve la possibilité d'accueillir d'autres régions et pays.

Les **Atlantic Games 2015** auront lieu du **13 au 17 Juillet 2015**.

Seront représentés pendant les Atlantic Games 2015 les sports suivants **Aviron, Kayak, Nage avec Palmes, Nage en Eau Libre, Surf, Sauvetage Sportif, Voile et Voile handisport** sous la tutelle des Fédérations et Institutions suivantes:

- FEDERACIÓN VASCA DE PIRAGÜISMO (FEC) / FÉDÉRATION BASQUE DE KAYAK
- FEDERACIÓN VASCA DE REMO (FER) / FÉDÉRATION BASQUE D'AVIRON
- FEDERACIÓN VASCA DE VELA (FEV) / FÉDÉRATION BASQUE DE VOILE
- FEDERACIÓN VASCA DE SURF (FES) / FÉDÉRATION BASQUE DE SURF
- FEDERACIÓN VASCA DE NATACIÓN (FEN) / FÉDÉRATION BASQUE DE NATATION
- FEDERACION VASCA DE SUBACUATICAS / FÉDÉRATION BASQUE DE SPORTS SOUS-MARINS

Les sites de compétitions seront:

- **Orio** : Aviron, Kayak, Nage avec Palmes, Nage en Eau Libre, Surf Life Saving, Kayak, Voile et Aviron de Mer
- **Zarautz** : Surf

Cérémonie d'Ouverture et Défilé :

Mairie d'Orio

Cérémonie de Clôture :

Mairie d'Orio

2. ENTITE ORGANISATRICE

Les ATLANTIC GAMES 2015 sont organisés par l'**Union de Federaciones Deportivas Vascas**, en collaboration avec le Club de Remo d'Orio.

3. REGLES

3.1 La compétition sera organisée selon les règles et normes des Fédérations Internationales suivantes :

- International Sailing Federation (ISAF)
- International Association For Disabled Sailing (IFDS)
- International Canoe Federation (ICF)
- International Rowing Federation (FISA)



- World Underwater Federation (CMAS)
- European Surfing Federation (ESF)
- Fédération Internationale de Natation (FINA)
- International Kiteboarding Association (IKA)
- International Life Saving Federation (ILS)
- Règlement Sportif du Comité International des Jeux Nautiques Atlantiques
- Avis de Course des Atlantic Games 2015.

3.2 Publicité

Il pourra être exigé aux participants de porter la publicité des sponsors, soutiens et des entités organisatrices des ATLANTIC GAMES sur les coques et les voiles des bateaux, publicité qui sera fournie par les organisateurs.

3.3 Droit à l'image : photos, films, reportages, indication de noms...

Dans le cadre strict des besoins de l'organisation, les compétiteurs pourront être :

- Photographiés
- Filmés pour la réalisation d'un DVD et de vidéos
- Interviewés par la presse

Les informations et documents pourront être utilisés par le Comité International ainsi que le Comité d'Organisation sans limite de temps, sur tout type de media y compris internet, dans le but d'informer et de promouvoir.

Les noms et images pourront notamment être diffusées dans la presse ainsi que sur les pages web du Comité International et celle de l'évènement.

4. SPORTS ET DISCIPLINES

Voir Annexe « **Sports y disciplines** »

5. MATERIEL FOURNI

Les compétiteurs pourront être pénalisés pour la mauvaise utilisation ou la destruction du matériel prêté par l'organisation dans les sports pour lesquels le matériel est prêté, pénalisation pouvant amener à la disqualification, au paiement d'une indemnisation et/ou au retrait du privilège d'utilisation du matériel.

Le Comité Organisateur ne fournira ni matériel technique, ni accessoires, ni équipement.

Aucune modification du matériel ou des embarcations ne pourra être effectuée sans autorisation préalable du Comité Organisateur.

6. ELIGIBILITE

6.1 Régions participantes

Les ATLANTIC GAMES sont ouverts aux sportifs des régions de l'Arc Atlantique européen et des pays riverains de l'Atlantique.

Le Comité International se réserve le droit d'inviter d'autres équipes à participer (clubs, villes, régions, pays...)

6.2 Equipes y Licences

Tous les compétiteurs devront être membres et licenciés d'un club/d'une Fédération du Pays ou de la région qui les inscrits et devront posséder la licence sportive individuelle correspondante ou disposer d'une assurance « responsabilité civile ».

Le Comité International résoudra toute demande ou contestation relative à la détermination de l'autorité nationale ou régionale qu'un compétiteur représente. Sa décision sera sans appel.

6.3 Drapeaux des équipes participantes

Toutes les équipes devront amener sur les sites de compétition leur drapeau régional ou national, d'une taille approximative de 1,5m par 2,5m, ainsi qu'un CD / MP3 avec son hymne régional ou national.

7. INSCRIPCIONES

7.1 Préinscriptions (du 1^{er} de Mars au 15 Avril 2015)

Les pays et régions doivent remplir une préinscription en ligne à partir du 1^{er} mars et jusqu'au 15 avril 2015. Elle comprendra :

- Le nombre définitif de sports auxquels elle participera (nombre d'équipes présentées dans chaque pays ou région)
- Le nombre de sportifs de ses équipes
- Le nombre d'accompagnants

Le formulaire de préinscription des équipes devra être rempli en ligne sur www.atlanticgames.eu ou www.atlanticgames2015.com

7.2 Inscriptions (entre le 15 avril et le 14 juin – majoration du 15 au 26 juin)

Les inscriptions doivent être réalisées entre le 15 avril et le 14 juin 2015 par les autorités nationales ou régionales des compétiteurs, sur la page web des ATLANTIC GAMES 2015. Le paiement de l'inscription doit également être effectué à cette période (40€ par compétiteur).

Un délai supplémentaire est accordé entre le 14 et le 26 juin 2015, avec un montant d'inscription de 70€ par compétiteur.

Toute inscription non payée ou confirmée à la fin de la période d'inscription sera annulée. La période d'inscription sera clôturée le 26 juin 2015 à minuit.

Si un compétiteur souhaite participer à plusieurs sports, il devra payer les droits d'inscription dans chaque sport. Un compétiteur qui participe à plusieurs disciplines dans le même sport ne paiera qu'une seule inscription.

Le paiement sera effectué en ligne sur : www.atlanticgames.eu ou www.atlanticgames2015.com

Ou par virement bancaire :

IBAN del Comité Internacional (International Bank)

Account Number : FR76 1290 6120 3368 2083 7500 146



Chaque équipe recevra une facture du montant de ses inscriptions libellée au nom de l'organisme enregistré lors de l'inscription en ligne.

7.3 Accréditation et confirmation des inscriptions (12 et 13 juillet 2015 à Orio)

L'accréditation de chaque équipe devra être récupérée par les responsables de délégation le 12 juillet entre 10h et 18h30 ou le 13 juillet entre 10h et 17h au :

Centro de Tecnificación de Remo de Orio

Pour la confirmation d'inscription, les responsables d'équipe devront présenter les documents suivants :

- Licence Sportive Officielle (pour les régions et pays qui en disposent).
- Certificat d'Assurance ou de Responsabilité civile (Pays ou régions n'ayant pas de licence fédérale)
- Autorisation parentale (pour les sportifs mineurs – modèle disponible sur le site www.atlanticgames.eu).

7.4 Obligations des autorités nationales ou régionales

Les autorités nationales ou régionales participantes ont pour obligation de :

- Sélectionner les équipes.
- Rassembler les informations venant des compétiteurs : licences et attestations d'assurance.
- Envoyer les informations des compétiteurs, formulaires d'inscription et règlements au Comité International.
- Collecter les autorisations parentales (disponibles sur www.atlanticgames.eu) et les envoyer au Comité International.
- Organiser et financer le transport jusqu'à la ville de compétition.
- Coordonner et financer l'hébergement et la restauration de ses équipes

7.5 Inscriptions tardives

Le Comité International se réserve le droit d'accepter des inscriptions tardives, après le 26 juin 2015.

8. SECURITÉ

Les normes de sécurité établies devront être scrupuleusement respectées dans leur globalité, ainsi que pour chaque sport.

9. HÉBERGEMENT, RESTAURATION

9.1 Plan d'hébergement

Le Comité d'Organisation proposera un logement et un Service de restauration, allant du dîner du 12 juillet au déjeuner du 17 juillet 2015 (5 nuitées, 5 déjeuners et 5 dîners).

Voir annexe « Hébergement »

9.2 Hébergement, réservation et paiement

La réservation d'hébergement de chaque équipe se fait en ligne sur le site web www.atlanticgames2015.com

Le prix de l'hébergement et la restauration est de 225€ par personne.

Pour confirmer la réservation de son logement, chaque délégation doit régler en ligne 20% du montant total de la réservation avant le 15 avril 2015. Les 80% restants seront à régler avant le 14 juin 2015.

Entre le 15 et le 26 juin, il est possible de s'inscrire avec une majoration de 30€ par personne.

Toute réservation non réglée à la fermeture des inscriptions (le 26 juin à minuit) sera annulée.

La facture sera éditée au nom de la région/institution et émise par l'**Unión de Federaciones Deportivas Vascas**

Le paiement sera effectué en ligne sur : www.atlanticgames2015.com

Ou par virement bancaire :

BANKOA CREDIT AGRICOLE
ES50 0138 0038 5400 7047 9702



10. LOCATION DE SUPPORT NAUTIQUES

10.1 Location d'embarcations

Pendant la durée des ATLANTIC GAMES 2015 du 13 au 17 juillet, il sera possible de louer du matériel nautique. Une annexe sera éditée à ce sujet. **Voir annexe « Location »**

10.2 Caution pour la location d'embarcation

Les équipes participantes devront fournir lors de la confirmation d'inscription une caution de 500€ destinée à couvrir les éventuels dégâts, pertes et dommages qu'elles pourraient provoquer sur les supports nautiques fournis ou loués.

La caution sera la limite de responsabilité pour chaque incident; dans l'éventualité qu'une déduction soit faite dans la caution, le sportif concerné devra restituer la valeur initiale pour maintenir son éligibilité

11. PROGRAMME OFFICIEL

Dimanche 12 juillet :

10h00 à 18h30 : accueil des délégations, confirmation des inscriptions (Secrétariat Général)

Accueil dans les logements

Accueil sur les sites de compétition et entraînement libre

Lundi 13 juillet :

De 10h à 17h00 : accueil des délégations, confirmation des inscriptions (Secrétariat Général)

11.00 : Réunions des Team Leaders sport par sport

Attribution des bateaux, contrôles de jauge

Accueil sur les sites de compétition et entraînement libre

18h00 : cérémonie d'ouverture

Mardi 14 juillet, Mercredi 15 juillet, Jeudi 16 juillet :

9h00 à 19h00 : Compétitions sur sites avec horaires adaptés aux disciplines sportives

19.00 : Réunions des Team Leaders sport par sport

Animation en journée et en soirée (programme à préciser)

Vendredi 17 juillet :

Demi-journée de réserve pour les compétitions

14h00 : cérémonie de clôture (Plaza de la Libertad)

proclamation des résultats par équipes

16h00 : Départ des délégations.

12. CLASSEMENT GÉNÉRAL

Les classements dans chaque sport et discipline seront validés par la participation d'au moins trois pays ou régions.

Le système de classement concernant chaque discipline sera établi dans les instructions de course.

Le système de classement des pays ou régions sera le système du Comité International (Comptage du nombre de médailles d'or obtenu par chaque Pays ou Régions dans les disciplines)

13. INSTRUCTIONS

Les instructions particulières des épreuves seront fournies à tous les participants au moment de la confirmation des inscriptions au Secrétariat Général à Orio.

14. JURY INTERNATIONAL

Dans la mesure du possible, un jury international sera formé pour chaque discipline, dont les membres seront nommés par le Comité d'Organisation avec l'accord du Comité International.

15. CONTRÔLES ANTIDOPAGE

Des contrôles antidopage pourront être organisés durant la compétition.

16. MESURES

Des contrôles d'homologation et de mesure pourront être organisés à n'importe quel moment par les Comités de Course pour s'assurer de la régularité des embarcations avec les règles établies.

17. RESPONSABILITÉ

Les participants de ces Jeux le font sous leur seule responsabilité. Ni le Comité d'Organisation, ni le Comité International, ni aucune des personnes ou organisations impliquées dans l'organisation de l'événement ne peuvent être tenus responsables de toute blessure, dommage, perte de vie ou de bien causés lors des Jeux.

Chaque participant est responsable de sa participation ou non à une épreuve.

Le Comité d'Organisation pourra exiger le paiement des dommages causés par la mauvaise utilisation des installations nautiques et du logement officiel. Il pourra expulser un participant de la compétition pour mauvaise conduite ou mauvais comportement, indépendamment des actions du Jury respectif.

18. TROPHÉES

Les trophées suivants seront distribués :

- Trophées individuels aux trois premiers de chaque discipline (s'il y a un minimum de trois Pays ou Régions participants dans chaque discipline).
- Trophées des Equipes sportives aux trois premiers Pays ou Régions de chaque sport (sous réserve de la participation d'un minimum de trois Pays ou Régions dans le sport concerné).
- Trophées des Délégations aux trois premières Equipes de Pays ou Régions tous sports confondus (sous réserve de la participation d'un minimum de trois Pays ou Régions).



19. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- **Comité International des Jeux Nautiques Atlantiques**

11 rue Théodore Le Hars
29000 QUIMPER
Téléphone : +332 987 621 31
E-mail : contact@atlanticgames.eu

- **Union de Federaciones Deportivas Vascas**

Direccion : Edificio Centro de Perfeccionamiento Técnico Fadura
Avda de los Chopos s/n 48991 Getxo (Bizkaia)
Téléphone : +34 946232689
+34 608762961
E-mail : haizekin@gmail.com

NOTE FINALE

CET AVIS DE COURSE EST SUSCEPTIBLE D'ÊTRE MODIFIÉ. POUR CONSULTER LA VERSION ACTUALISEE, MERCI DE VOUS RENDRE SUR LE SITE DES ATLANTIC GAMES 2015 : www.atlanticgames2015.com – OU DU COMITE INTERNATIONAL : www.atlanticgames.eu